



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 07 août 2023, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire Sylvain Cormier préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Sylvain Cormier	maire	
Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Madame Marie Gauvin	conseillère	siège 4
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20 H 10

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

147-08-2023

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption avec ajouts au point 11.2 et 11.3.

Sur proposition de Mme Marie Gauvin, appuyé par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts proposés.

3. PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

148-08-2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 04 juillet 2023 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Simon Lauzière, appuyée par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit dispensé de donner lecture du procès-verbal et que celui-ci soit approuvé tel que soumis.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

149-08-2023

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUILLET 2023

Comptes à payer 395 929,81 \$

ATTENDU que les élus ont étudié attentivement les détails des dépenses et transmis les questions au directeur général avant le vendredi précédant la séance et que ce dernier a répondu à leurs questions de façon satisfaisante;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Marie Gauvin, appuyé par M. Simon Lauzière,

Il est résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses pour le mois de juillet 2023, soumis par le directeur général et greffier-trésorier, soit accepté tel que présenté et qu'il soit autorisé à payer lesdites dépenses.

150-08-2023

5.2 NOMINATION ET CONTRAT DE TRAVAIL POUR LE POSTE CADRE « D'INGÉNIEUR »

Communication est donnée du directeur général et greffier-trésorier, relatif à un contrat de travail à intervenir entre la municipalité de Saint-Félix de Kingsey et M. Jean-Philippe Girouard au poste cadre « d'ingénieur » en lien avec le projet du FRR volet 4, et ce, à compter de la fin août 2023.

Sur proposition de la conseillère Mme Marie Gauvin, appuyée par le conseiller M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport de M. Alexandre Côté de procéder à la nomination de M. Jean-Philippe Girouard au poste cadre « d'ingénieur » pour le service intermunicipal en lien avec le FRR et ce, à compter de la fin août 2023, le tout suivant les termes et les conditions d'un contrat de travail à intervenir entre les parties pour une durée déterminée prévu au contrat.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint Félix-de-Kingsey, ledit contrat de travail.

151-08-2023

5.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET ENTRETIEN 2023 (PAVL) DOSSIER NO : QUG48989

ATTENDU QUE la compensation distribuée à la Municipalité vise à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la compensation au programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - (entretien des routes locales 1 et 2) versée est de 484 710 \$ pour l'année 2023;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller M. Mario Lemire
Appuyé par le conseiller M. Jean-François De Plaen
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey **autorise le directeur général et le maire** à signer tous les documents à cet effet et envoie la Convention d'aide financière dans le cadre du Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie local (PAVL) 2023 et informe à une date ultérieure le ministère des Transports de l'utilisation de la compensation visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

152-08-2023

5.4 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2022 DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Le directeur général et greffier-trésorier, dépose le rapport du vérificateur externe de la municipalité sur les états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022, conformément aux dispositions de l'article 176.1 du code municipal, dont il est pris acte.

Le maire fait également rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2022, conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du C.M, dont il est pris acte.

Le rapport des faits saillants étant accessible sur le site internet de la municipalité.

153-08-2023

5.5 OFFRE DE SERVICE REÇUE DE LA FIRME BC2

Communication est donnée du directeur général et greffier-trésorier relatif à une offre de service pour un concept d'aménagement dossier 10444301 (1257, rue de l'Église) résumant comme suit ;

BC2 urbanisme	11 800 \$ (avant taxes)
---------------	----------------------------

Sur proposition de M. Mario Lemire et appuyée par Mme Marie Gauvin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de la firme BC2 pour concept d'aménagement au prix soumis de 11 800 \$ avant taxes.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Alexandre Côté, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

154-08-2023

5.6 NOMINATION ET CONTRAT DE TRAVAIL POUR LE POSTE CADRE « D'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT »



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Communication est donnée du directeur général et greffier-trésorier et, relatif à un contrat de travail à intervenir entre la municipalité de Saint-Félix de Kingsey et Hélène Ménard au poste cadre « d'officier municipal en bâtiment et environnement » en lien avec le projet du FRR volet 4, et ce, à compter du 05 septembre 2023.

Un vote est demandé par le conseiller, M. Jean-François De Plaen. 5 pour et 1 contre.

Sur proposition du conseiller M. Mario Lemire, appuyée par le conseiller M. Simon Lauzière, il est résolu à la majorité des conseillers d'approuver le rapport de M. Alexandre Côté de procéder à la nomination de Mme Hélène Ménard au poste cadre de « officier municipal en bâtiment et environnement » pour le service intermunicipal en lien avec le FRR et ce, à compter du 05 septembre 2023, le tout suivant les termes et les conditions d'un contrat de travail à intervenir entre les parties pour une durée déterminée prévu au contrat.

De plus, il est résolu à la majorité d'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, ledit contrat de travail.

155-08-2023

5.7 CONTRAT DE SERVICES PLANITAXE (ÉTHIER AVOCATS INC.)

Communication est donnée du directeur général et greffier-trésorier relatif à une offre pour analyse du système de taxes à la consommation reliée principalement aux TPS et TVQ en regard des dispositions législatives en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*;

(Éthier Avocats Inc.) -si réclamation : au pourcentage (35 % première demande et 25% les suivantes) avant taxes.

-Aucuns frais s'il n'y a aucune réclamation.

Sur proposition de Mme Marie Gauvin et appuyée par M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de Éthier Avocats Inc. pour la Planitaxe.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Alexandre Côté, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

156-08-2023

5.8 CHANGEMENT ÉCHELON INSPECTRICE MUNICIPALE

Communication est donnée à l'effet de recommander l'augmentation d'un échelon l'inspectrice municipale Mme Véronique Auger considérant l'ajout de tâches qui ne relèvent pas de la fonction de l'inspectrice. Par exemple, elle doit travailler à mettre en place les projets du comité environnement.

Considérant que la politique de rémunération du personnel prévoit que le conseil peut, à sa discrétion, accorder une augmentation, bonus ou avantage;

Il est donc proposé par M. Mario Lemire appuyée par Mme Marie Gauvin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation et de procéder à l'augmentation d'un échelon de Mme Auger, soit l'échelon 3 considérant le surplus des tâches.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

L'échelon 3 de Mme Auger était prévu en mai 2024.

Il est également résolu de remettre Mme Auger à son échelon 2 advenant le retrait de ses tâches supplémentaires jusqu'en mai 2024.

6. SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 RAPPORT DU MOIS DE JUILLET SERVICE INCENDIE

09 appels (05 premiers répondants, 02 appels pour entraide, 01 alarme incendie et 01 installation électrique).

7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

157-08-2023

7.1 SOUMISSION REÇUE CONCERNANT UNE BANQUE D'HEURES POUR DES TRAVAUX DE FOSSÉS

Communication est donnée du directeur des travaux publics, relativement à une soumission reçue concernant une banque d'heures pour des travaux de fossés se résumant comme suit;

Excavation Gaston Francoeur Inc.

50 heures (travaux divers et transport)

14 500 \$
(taxes non incluses)

Sur proposition du conseiller M. Éric Provencher et appuyée du conseiller M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la communication du directeur des travaux publics et que le conseil accepte la banque d'heures au prix soumis.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

158-08-2023

8.1 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA VÉRIFICATION DE LA PRÉCISION DU SYSTÈME DE MESURE DE DÉBIT D'EAUX USÉES

Communication est donnée du directeur général et greffier-trésorier relatif à une offre de services professionnels pour la vérification de la précision d'un système de mesure de débit d'eaux usées se résumant comme suit ;

-SIMO du groupe Hélios

montant forfaitaire de 1 361 \$
(excluant les taxes)

Considérant l'obligation de la municipalité de procéder à la vérification des équipements de mesure de débit une fois par année en vertu du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) du MELCC, le directeur recommande de procéder à la vérification par la Firme SIMO.

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Provencher et appuyée par M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à signer l'entente à cet effet pour et au nom de la municipalité et d'accepter l'offre forfaitaire du groupe Hélios au prix forfaitaire soumis.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

159-08-2023

8.2 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MESURE DE BOUE DE LA STATION D'ÉPURATION

Communication est donnée du directeur général et greffier-trésorier relatif à une offre de services professionnels pour la mesure de boue de la station d'épuration se résumant comme suit ;

-ÉCHO-TECH H2O	option 1	1 an : 1 950 \$
	option 2	3 ans : 1 950 \$ par an (excluant les taxes)

Sur proposition du conseiller M. Jean-François De Plaen et appuyée par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à signer l'entente à cet effet pour et au nom de la municipalité et d'accepter l'offre de l'entreprise Écho-Tech H2O pour l'option 2 s'il est possible de mettre fin au contrat advenant le cas d'une vidange des boues du bassin sinon l'option 1 est préconisée au prix soumis.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Dépôt

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT 16 demandes de permis (valeur approx. 117 000 \$)

160-08-2023

9.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 547-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 547

Communication est donnée du règlement 547-14 modifiant le règlement 547 concernant les matériaux de parement extérieur et normes d'architecture pour les bâtiments accessoires sur le territoire de la municipalité afin de permettre les structures ayant la forme de dôme ou d'arche dans la zone C-8 pour un usage commercial.

Il est proposé par Mme Marie Gauvin et appuyé par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 547-14 tel que soumis par le greffier.

De plus, la municipalité n'a reçu aucune demande référendaire prévue dans l'avis public du 06 juillet 2023. Ce règlement est donc réputé approuver par les personnes habiles à voter.

Copie de ce règlement étant disponible au bureau du greffier.

161-08-2023

9.3 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 247-11-2022 DANS UN DOSSIER CPTAQ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Communication reçue de la Commission de protection du territoire agricole, relatif à une demande de modification dans la résolution 247-11-2022 afin d'ajouter un considérant en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA se résumant comme suit;

Considérant la demande d'information de la CPTAQ dans le dossier 441686, c'est-à-dire indiquer les espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande comme requise à l'article 58.2 de la Loi;

Considérant que la requérante a besoin de construire une habitation familiale incluant une cuisine de transformation aux normes du MAPAQ pour transformer les produits de la ferme et que la proximité est de mise pour l'entretien et la survie du verger;

Considérant qu'il n'y a pas en ce moment de terrain à proximité raisonnable sur lequel il est préautorisé de se construire ni de propriété à vendre;

Il est recommandé par l'inspectrice de la municipalité de procéder à la modification de la résolution 247-11-2022 et d'ajouter les trois considérants.

Sur proposition de M. Éric Provencher, appuyée par M. Douglas Bears, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution 247-11-2022 afin d'ajouter les considérants tel que proposé.

10. LOISIRS ET CULTURE

11. SUJETS DIVERS

162-08-2023

11.1 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le mardi 05 septembre 2023, dès 20 h, au lieu habituel des rencontres, à la salle Desjardins située au 6115 A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

163-08-2023

11.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ORGANISME CHEVALIERS DE COLOMB SECTION ST-FÉLIX

Demande d'aide financière formulée par l'organisme les Chevaliers de Colomb en lien avec l'activité qui aura lieu le 16 septembre 2023 afin d'offrir à boire et manger aux bénévoles au montant de 200 \$. Le Conseil est favorable d'accorder une commandite de 200 \$ à l'organisme.

PAR CONSÉQUENT; il est proposé par Mme Marie Gauvin et appuyée par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière et d'accorder une commandite de 200 \$ à l'organisme les Chevaliers de Colomb comme demandé.

164-08-2023

11.3 PROPOSITION REÇUE POUR LE DÉNEIGEMENT DES DOMAINES POUR LA PROCHAINE SAISON 2023-2024



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Communication est donnée du directeur général relativement à une proposition reçue pour une prolongation de l'entente concernant le déneigement des domaines pour la prochaine saison hivernale se résumant comme suit ;

J. Noël Francoeur Inc.

(2023-2024)
86 500 \$ av. taxes

La proposition respecte les mêmes conditions que le cahier de charge de la saison 2022-2023 et l'entrepreneur s'y engage.

Sur proposition de M. Douglas Bears et appuyée par M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**accepter** la proposition de l'entreprise J. Noël Francoeur Inc. aux conditions et au prix soumis.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions au cours de laquelle Mme Sylvie Lachapelle formule diverses questions et reçoit une réponse de la part du maire, M. Sylvain Cormier.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

165-08-2023

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;
En conséquence,
il est proposé par le conseiller M. Douglas Beard
et résolu,

QUE la séance soit levée à 21h35

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Sylvain Cormier
Maire

Alexandre Côté
Directeur général et
greffier-trésorier